



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équipements

Question écrite n° 39918

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les mutations technologiques à l'oeuvre dans le secteur de l'élevage en France. L'agriculture change d'époque, et désormais les nouvelles technologies (ordinateurs, robots de traite, etc.) sont devenues indispensables pour le suivi des exploitations et des troupeaux. Face aux investissements coûteux que cela représente pour les éleveurs, il souhaiterait connaître son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attentif aux évolutions que traversent les exploitations du secteur de l'élevage. Ces évolutions concernent en particulier les domaines économique, technique et technologique, mais aussi l'amélioration des conditions de travail des éleveurs. En conséquence, au niveau des élevages, c'est l'activité dans son ensemble et dans toutes ses dimensions qui doit être considérée pour envisager l'avenir des exploitations et celui de leur accompagnement par les pouvoirs publics. Dans cette optique, la rénovation et l'amplification des concours publics en faveur des bâtiments d'élevage et de leurs équipements ont été décidées. Les représentants professionnels encouragent cette démarche qui permettra à de nombreux élevages d'améliorer leurs bâtiments. En effet, le bâtiment constitue un facteur structurant très important en élevage, car il détermine l'organisation générale du travail dans l'exploitation, ainsi que sa rentabilité et son intégration dans l'environnement. Au sein et autour du bâtiment, les technologies modernes peuvent être mises en oeuvre (automatisation de certaines tâches, télésurveillance, etc.). À partir de 2005, un fonds unique regroupant les sources budgétaires existantes sera créée. L'effort national sera amplifié, et un appel maximum sera fait aux concours de l'Union européenne dans le cadre des mesures du développement rural, ce qui permettra de doubler l'effort de l'État. En outre, les collectivités territoriales seront incitées à participer à l'accompagnement des élevages français qui se tournent vers l'avenir.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39918

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 2004, page 3753

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5753